

AFFAIRE N° 18 - Equipements susceptibles de promouvoir le tourisme à la Réunion.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 19 Octobre 1964, M. le Vice-Président du Conseil Général a porté à ma connaissance que dans le cadre d'une action économique élargie à mener à la Réunion, le Conseil Général a manifesté son intention d'aider à la mise en place d'équipements susceptibles de promouvoir le tourisme, qui présente par ailleurs, en ce qui concerne le tourisme populaire, un caractère social.

Pour lui permettre de dresser un plan touristique dans le Département et d'étudier les modalités de son financement, il me demande de lui faire parvenir le plus tôt possible mes suggestions accompagnées pour chaque équipement proposé d'une note descriptive et évaluative.

En ce qui concerne la Commune de Saint-Denis, je pense, Messieurs, que les réalisations suivantes seraient à envisager :

- 1°) construction d'un kiosque au Brûlé au lieu-dit "Camp de la Croix", " la Butte Cambaye " et à "Mamadou Camp" ;
- 2°) construction d'un kiosque dans la hameau du Bois de Nèfles d'où la vue sur Saint-Denis et ses environs est des plus belles, et au lieu-dit "BELLEVUE " à la Bretagne ;
- 3°) construction d'une auberge au village du Brûlé ;
- 4°) construction d'un kiosque à la Plaine d'Affouehes.

Je crois qu'il serait bon également de prévoir la construction d'un kiosque au Barachois.

En plus des journaux, revues diverses, tabac, timbres, cartes postales, etc., on pourrait y mettre en dépôt un échantillon de tous les produits locaux susceptibles d'intéresser les touristes, avec l'adresse des fournisseurs en ville ou dans le Département.

Je crois devoir rappeler à ce sujet que Madame MEY de LACROIX, commerçante à Saint-Denis, a déjà sollicité et obtenu l'autorisation d'exploiter un tel stand sur la Place Sarda Garriga. Elle avait envisagé d'y construire un kiosque dont le coût se serait élevé à environ 400.000. frs, mais la SITO à qui elle avait confié le soin d'établir les plans de la construction a vu beaucoup plus grand. En définitive, le coût des travaux de construction du kiosque reviendrait à environ 1.000.000. de frs.

L'intéressée accepterait de participer pour 400.000. frs. aux frais de construction si le Département prenait à sa charge la différence.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet,

Je mets la question aux voix./.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.